Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026063-DE

République Française
Département
ILLE ET VILAINE

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de MOUAZE
Séance du 17 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation
10.11.2026

Date d'affichage
12.11.2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil municipal :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, POIRIER RODRIGUEZ Céline, GUERRIER Claire, MASSELOT Katherine, ROSSA PINEL Damien, THEAUDIN Eric, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DÉSÉVÉDAVY Régis, MOTTIN Elmina, VAN AUDENHAEGE Marieke, DEWOLF Matthieu, TROUFFLARD Maud, SANGOUARD Baptiste, GUIGOT Frésia.

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à GUERRIER Claire, ROETTA Mathieu donne pouvoir à LE POTTIER Arnaud

Secrétaire de séance : LE POTTIER Arnaud

Vote de la délibération
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2026-063 : Personnel communal : créations de postes au service technique communal

Le maire informe l'assemblée délibérante :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL)* la décision est soumise à l'avis préalable du CST *(la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),*

Compte-tenu du départ en retraite de l'un des agents du service technique au 01/06/2027 et de la nécessité de passer à temps complet le 3ème poste pour palier à l'importante charge de travail du service.

Compte-tenu qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, le maire propose les modifications suivantes :

Poste à supprimer :

Grade Missions	Tps de travail	Motifs	Date d'effet
Technicien Responsable du service techniques	35h	Avancement de grade	18/11/26
Technicien principal de 2ème classe Responsable du service techniques	35h	Avancement de grade	18/11/26
Adjoint technique Agent polyvalent service technique	21h	Augmentation tps de travail	01/05/27

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501976-20261117-D2026063-DE

Adjoint technique ppl 2ème classe Adjoint technique ppl 1ère classe Responsable de restauration	29h	Recrutement sur le grade d'adjoint technique	18/11/26
Adjoint technique Agent périscolaire polyvalent	22.09h	Modification tps de travail	18/11/26
Adjoint technique Agent périscolaire polyvalent	18.64h	Modification tps de travail	18/11/26
Adjoint technique Agent périscolaire polyvalent	22h	Modification tps de travail	18/11/26
Adjoint technique ppl 2ème classe Adjoint technique ppl 1ère classe Agent périscolaire polyvalent	21.50h	Recrutement sur le grade d'adjoint technique	18/11/26
Adjoint technique Agent périscolaire polyvalent	22.61h	Modification tps de travail	18/11/26
Adjoint technique Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	30h	Modification tps de travail	18/11/26

Postes à créer :

Grade Missions	**Tps de travail**	**Motifs**	**Date d'effet**
Adjoint technique Adjoint technique ppl 2ème classe Adjoint technique ppl 1ère classe Agent polyvalent service technique	35h	Remplacement départ en retraite	01/03/27
Adjoint technique Adjoint technique ppl 2ème classe Agent polyvalent service technique	35h	Augmentation tps de travail	01/03/27

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De créer 2 postes d'agent polyvalent du service technique à temps complet sur les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 01/03/2027 ;
- De supprimer les postes ci-dessus désignés afin de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications effectuées ces 3 dernières années ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric BOUGEOT